2025 Rapport de VELUX Canada Inc sur le projet de loi S-211 concernant l'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement

Déclaration pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2025

Introduction

Conformément au projet de loi S-211 relatif à l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement, le Groupe VELUX (VELUX) fait la déclaration suivante concernant la prévention de l'esclavage et de la traite des êtres humains dans ses propres activités et dans sa chaîne d'approvisionnement. Cette déclaration est faite en vertu du projet de loi S-211 sur l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement et constitue la déclaration de notre Groupe sur l'esclavage et la traite des êtres humains pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

L'esclavage moderne désigne des situations d'exploitation qu'une personne ne peut ni refuser ni quitter en raison de menaces, de violence, de coercition, de tromperie ou d'un abus de pouvoir. Il comprend des pratiques telles que le travail forcé, la servitude pour dettes, la traite des êtres humains et d'autres formes d'exploitation.

Organisation et chaîne d'approvisionnement de VELUX

L'organisation et la chaîne d'approvisionnement VELUX exploite un réseau mondial de vente, de service et de fabrication avec 21 sites de production dans 12 pays et des sociétés de vente dans 37 pays. Notre portefeuille de produits comprend des fenêtres de toit et des puits de lumière, des puits de lumière modulaires pour les bâtiments commerciaux, des fenêtres pour toits plats et des tunnels de lumière, des stores et des volets roulants, des solins et des produits d'installation, ainsi que des produits actifs (numériques). Nous employons environ 11 000 personnes hautement qualifiées et dévouées dans le monde entier. Le siège social de VELUX est situé au nord de Copenhague, au Danemark. La façon dont nous menons nos activités est définie dans l'objectif de notre entreprise modèle, que notre fondateur Villum Kann Rasmussen a formulé en 1965. Avec l'objectif de l'entreprise modèle, nous visons à donner un exemple positif par notre comportement.

Grâce à notre stratégie de durabilité, nous ouvrons la voie en matière d'action pour le climat et la nature, nous innovons avec des produits durables et nous assurons une conduite responsable de nos activités. Nous transformons nos ambitions élevées en matière de durabilité en actions concrètes dans l'ensemble de notre entreprise et de notre chaîne de valeur. Cela garantit que la durabilité est véritablement intégrée à toutes nos activités, de l'approvisionnement à la production, en passant par les personnes et les produits, jusqu'à la promotion de la construction durable et à la fin de vie des produits. Nous visons à favoriser une culture où une conduite des affaires responsable et éthique est attendue de chacun au sein du Groupe VELUX. L'exigence d'agir de manière légale, responsable et intègre, y compris dans le respect des droits humains fondamentaux de toutes les personnes, est intégrée au Code de conduite de VELUX et aux politiques qui le soutiennent.

Politiques VELUX

Un certain nombre de politiques du Groupe VELUX définissent notre position et nos exigences en matière de droits de l'homme et de conditions de travail. Ces politiques sont élaborées sur la base des principes énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme et les conventions fondamentales du travail de l'OIT, ainsi qu'en référence aux principes du Pacte mondial de l'ONU et aux objectifs de développement durable de l'ONU.

Les politiques sont accessibles au public sur notre page d'accueil afin de démontrer les attentes élevées que nous avons pour nous-mêmes, nos fournisseurs et nos employés.

Politique de développement durable

La Politique de développement durable du Groupe VELUX fournit des orientations de haut niveau sur la manière dont nous menons nos activités. Nous adoptons une position claire contre le travail forcé, la traite des êtres humains et le travail des enfants au sein et au-delà de notre chaîne de valeur. Par ailleurs, dans le cadre de notre politique, nous reconnaissons notre responsabilité de respecter la liberté d'association et de négociation collective et de garantir des conditions de travail adéquates, la non-discrimination et la diversité dans l'ensemble de notre organisation.

La politique nous engage à respecter les droits de l'homme, y compris les principes énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme et les conventions fondamentales du travail de l'OIT. Il s'agit notamment d'éviter de porter atteinte aux droits des individus, des groupes et des communautés dans le cadre de nos activités et de nos relations professionnelles.

Code de conduite VELUX pour les employés

Le Code de conduite du Groupe VELUX pour les collaborateurs est un guide de comportement quotidien pour tous les collaborateurs VELUX. Le Code de Conduite VELUX s'appuie sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et sur nos Valeurs VELUX et sert de guide pour faire les bons choix. Il décrit les grands principes de comportement éthique et nos attentes envers tous les employés de VELUX dans les domaines suivants : droits de l'homme et du travail, lutte contre la corruption et éthique des affaires, climat et environnement, santé et sécurité, information et protection des données.

Il s'agit notamment d'une position claire contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains, la discrimination et le harcèlement, y compris les châtiments corporels ou d'autres formes d'abus physiques, sexuels, psychologiques ou verbaux en tant que méthode de contrôle sur le lieu de travail. Le code inclut également notre position sur le respect de la liberté d'association et de la négociation collective, ainsi que les exigences relatives aux conditions de travail de base.

Politique de VELUX en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI)

Notre politique de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) décrit notre vision de la DEI et sert de principe directeur pour favoriser une culture d'entreprise diversifiée, équitable et inclusive qui permet à chacun de s'épanouir.

Code de conduite et conditions de travail de base pour les fournisseurs

Le Code de conduite et conditions de travail de base pour les fournisseurs (Code de conduite pour les fournisseurs) a été introduit pour garantir que tous les produits et services VELUX sont développés et fabriqués de manière responsable tout au long de notre chaîne de valeur, y compris chez les sous-fournisseurs. A l'instar des normes élevées que nous nous imposons, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter ces normes. Cela comprend : notre position contre le travail forcé, la traite des êtres humains et le travail des enfants ; la manière dont nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent la liberté d'association et la négociation collective ; et la manière dont nous attendons d'eux qu'ils garantissent des conditions de travail correctes, la non-discrimination à l'égard des employés et le droit à la vie privée de leurs employés.

Diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement

Le Code de conduite des fournisseurs de VELUX définit nos attentes à l'égard des fournisseurs. Les fournisseurs doivent remplir une autoévaluation qui comprend des éléments de notre Code de conduite des fournisseurs. Après leur sélection, les fournisseurs sont audités dans le cadre de notre processus d'évaluation et d'approbation des fournisseurs. La conformité est suivie au moyen d'activités de réévaluation planifiées, et les cas de non-conformité sont classés selon leur niveau de gravité (« majeure » ou « mineure »). Lorsqu'une non-conformité est constatée, nous demandons des plans d'actions correctives et nous effectuons un suivi afin de nous assurer que des améliorations sont apportées. Le processus d'identification et de clôture des non-conformités « majeures » requiert une validation au niveau de la haute direction lors du comité d'examen. Idéalement, nous offrons soutien et conseils aux fournisseurs afin de leur permettre de se conformer au Code de conduite des fournisseurs. Toutefois, si les améliorations demandées ne progressent pas de manière satisfaisante, nous nous réservons le droit de mettre fin à la coopération. Nous travaillons actuellement à renforcer nos processus d'évaluation et de filtrage des risques, conformément aux prochaines directives de l'Union européenne. Dans le cadre de ce travail, notre évaluation des mesures d'atténuation des risques liés aux atteintes aux droits humains a été mise à jour en 2026, notamment par le biais de notre programme d'audit des fournisseurs. Celui-ci couvre désormais certains aspects des Principes directeurs des Nations Unies.

Afin d'adopter une approche plus proactive de la gestion des risques liés à la durabilité, y compris les droits humains, nous utilisons de nouveaux outils de gestion des risques, notamment une plateforme d'intelligence artificielle. Les informations qu'elle nous fournit nous permettront de surveiller les risques dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement et d'aider nos fournisseurs à faire évoluer leurs pratiques.

En 2023, nous avons mis en place de nouvelles procédures de gouvernance et de conformité autour de cette plateforme, qui font partie intégrante de notre processus quotidien de suivi et de gouvernance.

Identification des risques

Le principal risque d'esclavage moderne pour VELUX est lié à l'approvisionnement en biens et services dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous avons identifié que nos principaux risques sont liés à notre approvisionnement en biens semi-transformés et en matières premières pour nos produits. Mais nous considérons également que les petits fournisseurs transactionnels et les achats plus importants dans le cadre de l'approvisionnement indirect, tels que l'électronique, sont des domaines à risque. Notre

approche est fondée sur les risques et guidée par une méthodologie structurée qui tient compte de la gravité et de la probabilité des incidences potentielles.

En 2025, VELUX a mené une évaluation des droits humains à l'échelle de l'entreprise afin d'identifier les risques en matière de droits humains les plus importants, ou saillants, pour ses activités et sa chaîne de valeur, et d'examiner la manière dont ces risques sont actuellement gérés

Formation

L'équipe Qualité des fournisseurs et ESG et l'équipe de conformité suivent une formation obligatoire pour s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés au sein de l'Organisation et de nos chaînes d'approvisionnement. Le taux de participation de 100 % a été atteint au premier trimestre de 2026.

VELUX dispense régulièrement des formations aux fonctions clés et aux évaluateurs de fournisseurs afin de garantir une sensibilisation aux risques en matière de droits humains, y compris l'esclavage moderne

Ligne Speak Up

Notre ligne Speak Up peut être utilisé pour signaler des comportements commerciaux illégaux ou contraires à l'éthique ou des violations de nos codes de conduite. Le canal Speak Up est accessible dans environ 40 pays et en plusieurs langues, par le web ou au moyen d'un code QR. Il est mis à la disposition de toutes les parties prenantes, internes comme externes, y compris les employés, les partenaires commerciaux, les fournisseurs, les clients et toute autre partie prenante. Tous les signalements font l'objet d'une enquête approfondie et des mesures correctives appropriées sont prises. VELUX garantit l'anonymat et la confidentialité de toutes les personnes impliquées dans l'enquête

« Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour le Groupe VELUX. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont fiables, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus. »

« La déclaration ci-dessus est une traduction de la version anglaise signée par Lars Petersson PDG du Groupe VELUX ».